



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le 13/02/2026
ID : 057-245700695-20260304-B20260303_18_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-six, le trois mars à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le vingt-cinq février, sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoît STEINMETZ, David ROBINET

Absents avec procuration : Rachel ZIROVNIK à Michel PAQUET
Denis BAUR à Michel HERGAT

Etait excusé : Guy KREMER,

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 8
Nombre de votants : 10

Secrétaire de séance : Benoit STEINMETZ

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, DGST, Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Manon TURPIN, service communication.

Etait absente : Katia PEPPOLONI, Chargée de mission



18. Objet : Définition de tarifs pour la livraison de plaquettes bois aux chaufferies communales

Vu la décision n° 8 du Bureau communautaire en date du 1^{er} septembre 2020 fixant le prix de vente des plaquettes de bois produites par la CCCE à 50 € HT et 55 € HT la tonne livrée, selon que le bois est fourni ou non par la commune,

Vu la délibération n° 22 du Conseil communautaire en date du 16 juin 2015 relative à la fixation des tarifs des travaux en régie,

Considérant que depuis 2018 et jusqu'à présent, la CCCE a été en mesure de produire au maximum 150 tonnes de plaquettes par an, et en moyenne 80 tonnes entre 2022 et 2024,

Considérant la mise en service de la chaufferie bois au centre aquatique communautaire « Cap Vert » dont la consommation est estimée entre 450 et 550 tonnes de plaquette par an,

Considérant la consommation des deux chaufferies bois municipales à Fixem et Zoufftgen, respectivement 25 et 75 tonnes par an,

Considérant que du fait des contraintes d'approvisionnement, de moyens humains et logistiques, la filière de production de plaquettes bois par la CCCE n'est pas en mesure d'approvisionner ces 3 installations et qu'il s'avère alors nécessaire de se fournir auprès d'un tiers,

Considérant le marché de groupement de commandes lancé par la CCCE pour la fourniture et la livraison de plaquettes bois,

Considérant les difficultés d'accès à certaines chaufferies bois, la livraison de plaquettes par un prestataire directement sur site peut être rendue complexe et engendrer des surcoûts importants,

Considérant qu'il est envisagé que les commandes passées par les Communes soient livrées au Centre Technique Environnemental, 10 rue du Rossignol à Hettange-Grande, afin d'y être stockées temporairement avant d'être rechargées et livrées aux Communes par les agents de la CCCE,

Considérant que la CCCE a une connaissance technique et financière pour établir un coût de chargement et de livraison, incluant l'amortissement, l'entretien des matériels, leur coût de fonctionnement et le temps de travail des agents de la régie de collecte, selon le type de matériel utilisé,

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- de fixer le tarif de livraison de plaquettes bois à la chaufferie communale de Zoufftgen, depuis le Centre Technique Environnemental, à 132 € par livraison avec un déchargement par levage simple de la benne,
- de fixer le tarif de livraison de plaquettes bois à la chaufferie communale de Fixem, depuis le Centre Technique Environnemental, à 240 € par livraison avec un déchargement au grappin et à la main,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 10
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 4 mars 2026

Le Président,

Michel PAQUET

